



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Dispositif d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans de la ville de Lodève

Mon enfant habite Lodève.
Il a deux ans au jour de la rentrée scolaire.
Il peut rentrer à l'école dans une classe
adaptée à l'école maternelle Pasteur



Le dispositif est une vraie classe de l'école Pasteur qui accueille au maximum 20 élèves ayant eu 2 ans au plus tard la veille de la rentrée scolaire.

Une entrée en douceur à l'école :

La rentrée est décalée de quelques jours avec la rentrée scolaire. Cela vous permettra de rencontrer l'enseignant de la classe et de décider ensemble des conditions d'accueil de votre enfant.

Un emploi du temps adapté aux besoins de l'enfant :

Les élèves ne sont accueillis que le matin. L'emploi du temps, variable et évolutif, s'adapte à leurs besoins.

L'objectif est qu'à la fin de l'année votre enfant soit prêt à suivre le rythme de l'école et à faire sereinement son entrée en petite section de maternelle.

La fréquentation de cette classe ne permet pas l'accès à la garderie et à la cantine. Par contre, il est possible d'étudier avec la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse de la communauté de commune du Lodévois Larzac la possibilité d'un accueil l'après-midi.

Des temps de rencontres réguliers :

De nombreux temps de rencontres parents/enseignant et d'échanges avec des partenaires de la petite enfance sont proposés tout au long de l'année : tables rondes, invitation des parents à participer à des activités de la classe, suivi du projet de l'élève, etc.

L'inscription :

Le nombre de places est limité. Il est impératif de vous présenter en mairie pour déposer votre demande de pré-inscription. Cette dernière est disponible auprès de tous nos partenaires.

La candidature de votre enfant sera étudiée lors d'un comité technique pluridisciplinaire afin de vous donner une réponse dans les meilleurs délais.

La mairie et/ou l'enseignant du dispositif prendra ensuite contact avec vous pour vous informer de la décision du comité technique concernant votre enfant.

Et ensuite :

L'année scolaire suivante, pour sa rentrée en petite section, votre enfant intégrera automatiquement son école maternelle de rattachement.

Ayant déjà été inscrit, il ne sera pas nécessaire de faire de nouvelles démarches en mairie pour qu'il soit accueilli dans son école maternelle de rattachement.

Quelques informations pratiques :

Coordonnées de l'école :

Ecole maternelle Pasteur
Avenue Joseph Maury
34700 LODEVE
Tel : 09.64.42.16.74

Coordonnées de la mairie :

Service des Affaires Scolaires
7 Place Hôtel de ville
34700 Lodève

Mme Allingry Mélanie
04.11.95.04.05

Nos partenaires :

La mairie de Lodève
Le programme de réussite éducative de la ville de Lodève
La maison de l'enfance et de la jeunesse de la communauté de commune du Lodévois Larzac
Les écoles de la ville et les partenaires de l'Education nationale
Le conseil départemental
La caisse d'allocation familiale de l'Hérault
Des associations :

- L'EPE34
- La Compagnie des jeux
- Grand'Dire ensemble
- Terre-contact